



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

“...L’insertion d’un texte administratif au recueil par voie d’extraits selon la théorie dite “des mentions essentielles” élaborée par le juge administratif peut être adoptée...”

Spécial N^o 34 – du 9 au 23 décembre 2008

ISSN 1253-7292

Recueil des Actes Administratifs

Spécial N° 34 – du 9 au 23 décembre 2008

Sommaire



CONCOURS

| | |
|---|----------|
| AVIS DU 09.12.2008 | 3 |
| Concours sur titres pour le recrutement de 2 Ouvriers Professionnels Qualifiés (option cuisine) au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille à Eysines..... | 3 |
| ARRÊTÉ DU 18.12.2008 | 4 |
| Ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoint technique de 2 ^e classe de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales - Spécialités : accueil - maintenance – logistique - hébergement et restauration..... | 4 |
| AVIS DU 23.12.2008 | 6 |
| Recrutement de quatre aides-soignant(e)s diplômé(e)s par le centre de soins de Podensac..... | 6 |
| AVIS DU 23.12.2008 | 6 |
| Recrutement d'un infirmier(e) diplômé(e) d'Etat par le Centre de soins de Podensac | 6 |



CONCOURS

CONSEIL GENERAL
DE LA GIRONDE

Direction générale adjointe chargée de la solidarité
Direction de l'enfance et de la famille
Centre départemental de l'enfance et de la famille

Avis du 09.12.2008

**CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE 2 OUVRIERS PROFESSIONNELS QUALIFIÉS
(OPTION CUISINE) AU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE À EYSINES**

Un concours sur titres sera prochainement organisé au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, pour le recrutement de **2 Ouvriers Professionnels Qualifiés (option cuisine)**.

Fonctions :

⇒ Cuisinier

Conditions :

Peuvent se présenter au concours :

⇒ les personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 5 de la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires.

⇒ **Titulaire soit d'un CAP, soit d'un BEP, soit d'un diplôme équivalent figurant sur l'arrêté du 30 septembre 1991.**

Les dossiers d'inscription au concours peuvent être retirés au :

**Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
21 avenue de l'Hippodrome / BP 60070
33326 EYSINES CEDEX
☎ 05.56.16.11.60 / poste 729**

Les dossiers dûment complétés devront être retournés à cette même adresse avant le :

11 janvier 2009, le cachet de la poste faisant foi.

Eysines, le 9 décembre 2008

La Directrice Adjointe du Centre Départemental
de l'Enfance et de la Famille,
Barbara PROFFIT



Arrêté du 18.12.2008

*OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^E CLASSE DE
L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - SPÉCIALITÉS : ACCUEIL -
MAINTENANCE – LOGISTIQUE - HÉBERGEMENT ET RESTAURATION*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire de la fonction publique ;
- VU l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU le décret n° 2006-1458 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU le décret 2006-1459 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1229 du 29 septembre 2005 instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'Etat ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 8 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 2 décembre 2008, paru au Journal officiel du 9 décembre 2008, autorisant au titre de 2008, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique 2^e classe du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Est autorisée, au titre de l'année 2008, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2^e classe du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales dans les spécialités « accueil - maintenance - logistique » et « hébergement - restauration ».

ARTICLE 2 : Le nombre de postes offerts pour le département de la Gironde est ainsi fixé :

« accueil - maintenance - logistique » : 2 postes

« hébergement - restauration » : 1 poste

ARTICLE 3 : Le dossier de candidature comporte notamment un formulaire d'inscription, une lettre simple de motivation et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études, le contenu et la durée des formations suivies, la nature et la durée des emplois éventuellement occupés.

Le dossier est à envoyer à la préfecture de la Gironde au plus tard **le vendredi 16 janvier 2009** minuit (heure de Paris), le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 4 : Ce recrutement est ouvert aux candidats des deux sexes, sans condition d'âge, remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes requises pour accéder aux emplois publics de l'Etat :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- jouir de ses droits civiques
- se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin n° 2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

ARTICLE 5 :

Seuls les candidats sélectionnés par la commission de sélection seront convoqués à un entretien d'une durée de 15 minutes. Cet entretien porte sur les connaissances techniques de base du candidat au sein de la spécialité pour laquelle le recrutement est opéré, sur la capacité d'adaptation de l'intéressé aux différentes activités relevant des spécialités ainsi que sur sa motivation à exercer ses missions.

ARTICLE 6 : La composition de la commission de sélection et la liste des candidats autorisés à concourir feront l'objet d'arrêtés ultérieurs.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le 18 décembre 2008

P/LE PREFET,
Le secrétaire général,
Bernard GONZALEZ



**RECRUTEMENT DE QUATRE AIDES-SOIGNANT(E)S DIPLÔMÉ(E)S PAR LE CENTRE DE SOINS DE
PODENSAC**

LE CENTRE DE SOINS DE PODENSAC (33)

**RECRUTE PAR VOIE DE CONCOURS SUR TITRES
QUATRE AIDES-SOIGNANTS**

**Date de clôture des inscriptions, le 22 janvier 2009 à minuit
le cachet de la poste faisant foi**



**RECRUTEMENT D'UN INFIRMIER(E) DIPLÔMÉ(E) D'ETAT
PAR LE CENTRE DE SOINS DE PODENSAC**

LE CENTRE DE SOINS DE PODENSAC (33)

**RECRUTE PAR VOIE DE CONCOURS SUR TITRES
UN INFIRMIER(E) DIPLÔMÉ(E) D'ETAT**

**Date de clôture des inscriptions, le 22 janvier 2009 à minuit
le cachet de la poste faisant foi**

